



Tickets restaurants non délivrés

Par **Vacataire**, le **03/10/2012 à 18:19**

Bonjour,

Je vous écrit pour avoir des réponses à certaines de mes interrogations.

En effet, j'étais en CDD du 9 juillet au 19 Aout de la même année chez DIA. Ayant fait la demande de ticket restaurants, j'ai bien reçu mes tickets restaurant du mois de juillet à la fin du mois mais pas ceux du mois d'Aout. Je contacte donc le service paie pour plus d'informations et celui ci me répond qu'étant donnée que je ne suis plus chez DIA, et qu'ils n'ont pas prélevés les tickets restaurants sur ma dernière fiche de paie, qu'ils ne sont pas obligés de me les donner après la remise de mon solde tout compte.

Est-ce légale ? D'autant plus que je n'est jamais été mis au courant de ce point.

Enfin j'ai renouvelé mon CDD qui se déroulait du 27 Aout au 16 septembre et là encore, mes tickets restaurants du mois de septembre ne m'ont pas été fournis pour la même raison, ce qui fait un total de 25 tickets restaurants à 7 euros l'unité ce qui est assez conséquent pour un étudiant comme moi.

Merci d'avance pour vos réponses

Cordialement

Par **pat76**, le **04/10/2012 à 13:54**

Bonjour

Votre contrat est terminé et vous désirez les tickets restaurant?

Par **Vacataire**, le **04/10/2012** à **19:53**

Oui, je vient de recevoir ma dernière fiche de paie et, étant donné que je me suis rendu compte que mes tickets restaurants n'ont pas été mentionnés sur ma dernière fiche de paie malgré l'accord du début de CDD, je souhaite en effet récupérer les tickets qu'ils me doivent.

Merci pour l'intérêt que vous portez à ma question.